

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Mairie de Châtaudren-

Plouagat

01 Place de la Mairie

22170 Châtaudren-Plouagat

Tel : 02 96 74 10 84

Service : Police Municipale

D7 – rue de la Gare

Place des Sapeurs-Pompiers

Place de la République

Place Saint-Vincent

Rue de Roscorlet

Du 18 Août au 21 Août 2026

Le Maire de CHÂTELAUDREN-POUAGAT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 et R.417-10 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande formulée par l'entreprise CONSTRUCTEL intervenant pour le compte d'Orange pour effectuer des travaux de pose d'un poteau télécom ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 18 Août 2026 au 21 Août 2026, l'entreprise CONSTRUCTEL intervenant pour le compte d'Orange est autorisée à effectuer des travaux de pose d'un poteau télécom.

ARTICLE 2 : Durant cette période, la circulation sera régulée par panneaux AK5 + B15 et C18, un rétrécissement de la chaussée.

ARTICLE 3 : Le stationnement est interdit au droit du chantier

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise sous sa responsabilité.

ARTICLE 5 : L'accès des véhicules de secours, de la police, de la gendarmerie et des services publics devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Le service de la Police Municipale de Châtaudren-Plouagat,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtaudren-Plouagat

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtaudren-Plouagat
- L'entreprise CONSTRUCTEL
- Les services techniques municipaux
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes-d'Armor

Fait à Châtaudren-Plouagat,

le 13/08/2026

**P/O Le Maire,
Patrick SOLO**

